

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE 2021

Au 1^{er} mars 2022, toutes les entreprises de 50 salariés et plus ont l'obligation de calculer et publier leur Index de l'égalité professionnelle permettant de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Entreprises de 50 à 250 salariés	INDIC. 1 /40	INDIC. 2 /35	INDIC. 3 /15	INDIC. 4 /10	TOTAL /100
PRIMEVER TRANSPORT RHONE ALPES	N/A	35	N/A	0	N/A
SATAR TRANSPORT SUD OUEST	N/A	N/A	0	0	N/A
PRIMEVER TOURS	N/A	N/A	N/A	0	N/A
SATAR	N/A	35	0	5	N/A
PRIMEVER ROUSSILLON	N/A	25	N/A	0	N/A
PRIMEVER LOGISTIQUE MEDITERRANEE	N/A	25	N/A	0	N/A
TRANSPORTS MERLE	N/A	35	0	0	N/A
PRIMEVER LIMOUSIN	N/A	35	0	0	N/A
PRIMEVER ATLANTIQUE	N/A	35	0	5	N/A

INDICATEUR 1 : Ecart de rémunération de base et variable + primes individuelles.

INDICATEUR 2 : Ecart de répartition des augmentations individuelles.

INDICATEUR 3 : % de salariées augmentées à leur retour d'un congé maternité.

INDICATEUR 4 : Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations.

N/A : Non calculable.

Entreprise de plus de 250 salariés	INDIC. 1 /40	INDIC. 2 /20	INDIC. 3 /15	INDIC. 4 /15	INDIC. 5 /10	TOTAL /100
TRANSPORTS GUIDEZ	N/A	N/A	N/A	0	0	N/A

INDICATEUR 1 : Ecart de rémunération de base et variable + primes individuelles.

INDICATEUR 2 : Ecart de répartition des augmentation individuelles.

INDICATEUR 3 : Ecart de répartition des promotions.

INDICATEUR 4 : % de salariées augmentées à leur retour d'un congé maternité.

INDICATEUR 5 : Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations.

N/A : Non calculable.